



Communiqué de presse

Vendredi 22 avril 2022

Avec le RLPi, toujours moins de panneaux publicitaires

En 2015, Grenoble devenait la première ville à bannir la publicité de l'espace public. La fin du contrat avec JCDecaux avait permis de **libérer 2 000 m² de publicité** dans la ville : **326** encarts avaient été retirés.

La publicité est également omniprésente sur l'espace privé, alors la Ville de Grenoble a poursuivi et amplifié sa démarche de réduction de l'emprise de la publicité avec le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) entre 2017 et 2019, avec :

- le retrait de tous les panneaux de 8 & 12 m²,
- la fin de l'éclairage nocturne des publicités,
- la fin de la publicité en toiture,
- la fin de la publicité aux abords des écoles, pour préserver les publics sensibles ou non avertis.

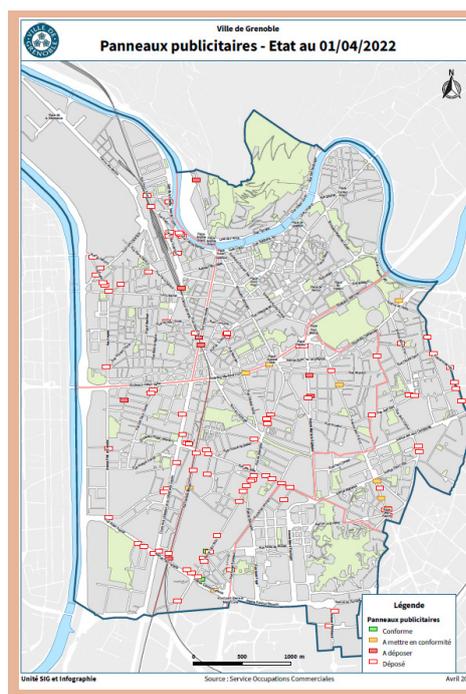
► Avec le RLPi, **117** panneaux supplémentaires ont été retirés.

Les derniers afficheurs contrevenants seront verbalisés à partir du mois de juin.

En parallèle, [le mobilier d'affichage VOX](#) a été déployé dans la ville pour garantir l'accès à l'information culturelle, associative ou institutionnelle.

« Eric Piolle, Maire de Grenoble, déclare : « Grenoble, Ville d'art et d'histoire depuis 2017, Capitale Verte européenne 2022, capitale des Alpes au cœur d'un écrin unique au monde, franchit un nouveau cap pour lutter contre la publicité, préserver nos paysages urbains, préserver nos enfants.

La Ville de Grenoble fait le maximum autorisé par la loi : **la publicité est aujourd'hui interdite dans près de 90% de la commune !** »



Avant/après Bd Maréchal Joffre